



LE GARDE DES SCAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 23 FEV. 2017

N/Réf : Parl n° 201710007736

Madame la Sénatrice, *chère Patricia,*

Dans la continuité du rapport sur l'encellulement individuel que j'ai présenté le 20 septembre 2016, le Premier ministre a lancé le 6 octobre dernier un ambitieux programme de recherches foncières pour l'implantation de 32 maisons d'arrêt, d'un centre de détention et de 28 quartiers de préparation à la sortie. Instruction a été donnée aux préfets de 40 départements pour identifier sur leur territoire les emprises foncières disponibles, publiques ou privées, qui pourraient accueillir les futurs établissements dans chacune des agglomérations du programme. Un cahier des charges public a été diffusé pour préciser les caractéristiques attendues de ces terrains.

Les agglomérations choisies l'ont été en fonction de la surpopulation carcérale et de la nécessité de localiser les maisons d'arrêt près des villes pour maintenir les liens familiaux, pour être à proximité des juridictions et de mieux préparer la réinsertion des personnes détenues.

C'est dans ce cadre que votre territoire a été choisi pour ce travail de prospection.

Les préfets avaient la possibilité, dans le délai imparti, de recourir à une concertation large, ou à un travail resserré de première analyse technique. Certains préfets ont travaillé avec leurs services techniques, d'autre encore se sont déplacés sur certains terrains pour prendre toute la mesure des dossiers. Il y a eu différents cas de figures, puisque les préfets étaient libres dans leur choix et que nous avons assumé cette diversité.

.../...

Madame Patricia SCHILLINGER
Sénatrice du Haut-Rhin
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

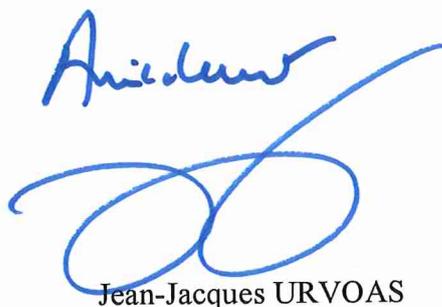
Les terrains aujourd'hui retenus le sont en fonction de leur superficie, de leur accessibilité (desserte routière, transports en commun, accès aux équipements publics), des données d'urbanisme (propriété, droit des sols, etc.), des caractéristiques physiques (topographie, hydrologie, hydrographie, cavités souterraines), de la viabilité du terrain (réseaux, voiries, raccordements), de l'environnement du site et des risques naturel ou industriel.

A l'aune de cette grille d'analyse, le terrain proposé par la ville de Colmar a été retenu pour la construction d'une maison d'arrêt de 550 places. Je tiens à saluer votre forte mobilisation et l'engagement d'accompagner l'Etat pour contribuer à la réalisation d'un établissement pénitentiaire.

Je demande au préfet du Haut-Rhin et à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire, de lancer les études foncières complémentaires nécessaires et d'examiner les modalités d'acquisition du terrain.

C'est dans ce cadre que votre territoire a été choisi pour ce travail de prospection.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma parfaite considération.



Jean-Jacques URVOAS